

Lus en Général



N°315 JUIL - AOUT 2026
ISSN 2800-3128

SOMMAIRE



Page 1 : 3 départs de l'école La Petite Normandie

Pages 2-3 : Vie communale et associative

Pages 4-5-6 : Infos pratiques - Informations municipales

Page 7 : Actualités - Société - Solidarité

Page 8 : Dessin et dicton du mois et remerciements.



Vendredi 3 juillet à 17h30, parents, élus, agents communaux, enseignants, membres de l'Amicale Laïque, représentants des parents d'élèves se sont réunis à l'école La Petite Normandie afin d'entourer Maëlys, Aymeric et Gilles qui partent pour de nouveaux horizons.

Maëlys JEHANNO assure les fonctions d'Atsem en classe de petite section et moyenne section. Pour diverses raisons elle décide de quitter notre commune, Monsieur le Maire la remercie pour la mission qu'elle a remplie avec beaucoup de professionnalisme.

Aymeric BROCHARD est enseignant à l'école depuis septembre 2007 en classe de CM1 et CM2 quitte Lusanger pour aller sur l'école d'Erbray. La conséquence malheureuse de son départ est la fermeture d'une classe pour septembre prochain. Les élus, les parents et bien sûr les élèves le remercie pour toutes ces années passées à l'éducation de nos enfants.

Gilles BARBAT qui prend les fonctions de directeur de cette école en septembre 2022 après avoir quitté celle de Derval, prend sa retraite après quarante et une années passées dans l'enseignement dont trente et une comme directeur. Monsieur le Maire revient aussi sur son investissement dans la commune puisqu'il a été conseiller municipal pendant un mandat.

Aujourd'hui une nouvelle page s'ouvre, c'est un nouveau départ qui sera sûrement bien rempli.

Cet après-midi riche en émotions, s'est terminée par une remise de cadeaux, de vidéos d'anciens élèves et d'un verre de l'amitié.



COMITÉ DES LOISIRS : RETOUR SUR LA FÊTE DU 4 JUILLET



INSCRIPTION 2026 - 2027



Les places étant limitées à l'accueil périscolaire, ne tardez pas, réservez pour l'année 2026-2027

Vous pouvez laisser un mail sur :

**reservation.lapasserelle@outlook.fr ou
apslapasserelle.lusanger@outlook.fr**

L'accueil périscolaire est fermé pendant la période estivale. Vous pouvez nous contacter par téléphone à partir du vendredi 28 août au 02 28 04 03 37.

Nous vous souhaitons de passer un bel été !



École La Petite Normandie :
Rentrée 2026-2027

Vous pouvez dès aujourd'hui inscrire votre enfant né en 2023 pour la rentrée prochaine en petite section.

Pour les enfants nés en 2024, vous avez aussi la possibilité de les inscrire. Pendant les vacances scolaires vous pouvez faire les demandes à la maire de Lusanger.

École Notre Dame de Bonne Garde
Rentrée 2026-2027

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année. Vous pouvez contacter la directrice au 02 40 07 88 50 ou par mail ecole.lusanger@orange.fr

L'école accueille des élèves de très petite section sous conditions définies avec l'équipe enseignante.



OGEC : PERMANENCE PAPIERS ET ACTION SOLIDAIRE

Nous vous rappelons que les permanences papiers ont lieu le dernier samedi de chaque mois.

La prochaine permanence de collecte de papiers, au local communal, rue de Ronde à Lusanger se déroulera
Samedi 25 Juillet 2026 de 10 h 30 à 12 h
Samedi 29 août 2026 de 10h30 à 12 h



AGE DU DON GYMNASTIQUE À LUSANGER



ASSOCIATION de GYMNASTIQUE
d'ENTRETIEN du DON

agedudon@gmail.com



Les cours de l'Association de Gymnastique d'Entretien du Don reprendront la semaine du 14 au 18 septembre 2026, avec Florentin, animateur sportif diplômé.



GYMNASTIQUE d'ENTRETIEN

Cours collectifs mixtes pour seniors

Activités d'entretien corporel : mobilité articulaire, respiration, souplesse, équilibre, autonomie, mémorisation, concentration, coopération.....avec différents supports.

Communes	Jours/horaires	Salle	N° Tél des référents de cours
LUSANGER	LUNDI :10h-11h	Salle des Menhirs	06.31.33.90.54
JANS	MARDI :10h-11h	Salle des sports	07.83.82.05.90
CONQUEREUIL	JEUDI :10h-11h	Salle du Clos du Don	06.48.34.32.19
DERVAL	VENDREDI :9h30-10h30	Salle des prés verts	06.31.92.74.23

ACTIVITES GYMNiques ADAPTEES

Cours collectifs mixtes pour seniors, adaptés aux capacités et fragilités de chacun

Activités ludiques visant l'autonomie du quotidien : mémoire, souplesse, équilibre....

Commune	Jour/horaire	Salle	N° Tél référent du cours
DERVAL	VENDREDI :10h45-11h45	Salle des prés verts	06.31.92.74.23

L'ASSO DES ZINZINS : 2ÈME ÉDITION
DU VIDE GRENIER



VIE COMMUNALE

FERMETURE ESTIVALE

La Boulangerie - Pâtisserie HOCHARD sera fermée les 11 et 12 juillet et du lundi 3 au 24 août inclus (pas de pain au distributeur de baguettes).

Le salon de coiffure « Miroir de l'art » sera fermé du samedi 1 août au samedi 15 août inclus réouverture lundi 17 août à 9h30.

Le restaurant « La Diligence » sera fermé du lundi 8 août au 30 août inclus.

Le café « Chez Mickaël » sera fermé du lundi 3 août au lundi 24 août inclus.

L'Agence Postale Communale sera fermée lundi 13 juillet et du samedi 8 août au 29 août inclus.



MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Nous vous informons qu'à compter du 31 août 2026, l'Agence Postale Communale sera fermée tous les samedis.

Les nouveaux horaires d'ouverture sont :

Lundi de 8 h 45 à 11 h 45

Mardi de 8 h 45 à 11 h 45

Mercredi de 8 h 45 à 13 h

Jeudi de 8 h 45 à 11 h 45

Vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h



BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES



La commune de Lusanger offre aux enfants de la commune, **du secondaire, de la 6ème jusqu'aux 16 ans inclus**, des bons de fournitures scolaires d'une **valeur de 43 €**. (les bons sont remis uniquement aux parents).

Ces bons sont valables chez les commerçants de Derval et de Châteaubriant. Vous pouvez les utiliser avant le 1er novembre 2026. Ils sont à retirer en mairie à partir du 13 juillet 2026.

NB : Pour les élèves qui entrent en 6ème et les nouveaux arrivants sur la commune, un certificat de scolarité sera à fournir.

LE RAYON44 : PLANNING



Lusanger

LIEU : Salle du Petit Bois

JOUR : Jeudi tous les 15 jours

HORAIRE : de 13h30 à 14h30



Présence de l'épicerie itinérante à la salle du Petit Bois, 38 rue de la Gare

Le jeudi 23 juillet 2026 13 h 30 à 14 h 30

Fermeture du Rayon 44 du 27 juillet au 24 août
Reprise jeudi 3 septembre de 13 h 30 à 14 h 30

RÉSULTAT DU TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Le mardi 2 juin 2026 a eu lieu à la mairie de Mouais le tirage provisoire des jurés d'assises susceptibles de siéger au Tribunal Judiciaire en 2026, représentant les communes de Mouais et Lusanger.

Sont retenus :

Madame Agnès PACCIARELLA, Madame Karine LE HETET de la commune de Lusanger.

Monsieur Hacene EL KEBIR de la commune de Mouais.

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

En ces périodes de fortes chaleurs, les personnes les plus vulnérables peuvent venir s'inscrire sur le registre du CCAS au secrétariat de la mairie.

Buvez beaucoup d'eau à température ambiante, évitez les efforts physiques, maintenez votre maison au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit.

En cas d'urgence, appelez les secours en composant : le 08 00 06 66 66 ou le 112



Les permanences des élus :

Yves FROMENTIN - Le Maire
 Anaïs MILAN - 1ère adjointe : vie Locale - école et solidarité
 Hervé PINARD adjoint : travaux voirie et environnement
 Valérie CARTERON adjointe : finances - administration et moyens
 Arnaud BERNARD adjoint : urbanisme - aménagement et bâtiments

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie au 02 40 07 83 08

Député :

Monsieur Jean-Claude RAUX
 jean-claude.raux@assemblee-nationale.fr

Conseillers Départementaux :

Jean-Claude PROVOST : 02 40 99 09 40
 jeanclaude.provost@loire-atlantique.fr
 Mme LE BIHAN : 02 40 99 09 40
 laurence.lebihan@loire-atlantique.fr

Mairie

20 place de l'Eglise
 Tél : 02 40 07 83 08
 Courriel : info@mairie-lusanger.fr
 Le lundi et vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h. Le mardi, mercredi et jeudi de 8 h 45 à 12 h 30.

Agence Postale Communale (nouveaux horaires à partir du 31/08/2026)

20 Place de l'Eglise
 Tél. 02 40 07 77 93
 Lundi - mardi - jeudi de 8 h 45 à 11 h 45.
 Mercredi de 8 h 45 à 13 h
 Vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Accueil périscolaire « La Passerelle »

1 rue de la Gare - 02 28 04 03 37
 apslapasserelle.lusanger@outlook.fr

Ecole « La Petite Normandie »

19 Place de l'Eglise - 02 40 07 81 44
 ce.0440586Y@ac-nantes.fr

Ecole privée « Notre Dame de Bonne Garde »

5 rue de la Gare - 02 40 07 88 50
 ecole.lusanger@orange.fr

Médiathèque de Lusanger

1 rue de la Gare - 02 40 07 65 10.
 Ouvert : mercredi de 15 h à 18 h et le vendredi de 10 h à 12 h 00

Mini Marché Place de l'Eglise

Lundi matin : Les Galettes de Steph de 9 h à 14 h
 Tél : 06 06 53 15 82

Assistante sociale :

Espace Départemental des Solidarités, 6 Place Saint-Nicolas 44110 Châteaubriant. Sur rendez-vous uniquement - 02 40 81 17 81.
 eds.chateaubriant@loire-atlantique.fr

Caisse d'Allocations Familiales :

Accueil sans rendez-vous : le lundi et le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h 30.
 Accueil sur rendez-vous : le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h 30.
 7 rue Gabriel Delatour 44110 Châteaubriant - tél. 3230

Centre socio-culturel Intercommunal :

19 rue Jacquard 44110 Châteaubriant - ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - 02 72 41 00 50

CLIC du Pays de Châteaubriant :

10 rue d'Ancenis 44110 Châteaubriant - 02 28 04 05 85
 clicdupaysdechateaubriant@wanadoo.fr

Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :

5 rue Gabriel Delatour - BP 203 - 44146 Châteaubriant cedex
 02 28 04 06 33 - accueil@cc-chateaubriant-derval.fr
 Annexe de Derval : 1 Allée du Rocheteur

Déchetterie au « Vieux Bourg » à Lusanger :

Ouverture lundi, vendredi et samedi de 14 h à 18 h, mercredi de 9 h à 12 h. Fermeture mardi et jeudi. Tél 06 77 98 90 12

Espace aquatique intercommunal :

Rue de l'Abbé Orain 44590 Derval - 02 40 07 50 00
 Courriel : accueil@espace-aquatique-derval.com
 www.espace-aquatique-derval.com
 Facebook : Piscine de Derval

France Services Derval : (sur RDV principalement)

14 rue de la Garlais à Derval - 02 40 81 82 26.
 franceservices.derval@cc-chateaubriant-derval.fr

La Maison des Aidants :

14 rue de Vauzelles 44110 Châteaubriant. 02 28 04 61 53.
 maisondesaidants@cc-chateaubriant-derval.fr
 Horaires sur rdv hors vacances scolaires lundi, mardi, jeudi de 13h à 19h-mercredi 8h30 12h, pendant les vacances scolaires lundi, mardi, mercredi, jeudi de 14h à 19h.

Maison de la mobilité :

Rue de la Gare à Châteaubriant. Tél : 02 40 07 54 71
 Du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 30
 le samedi de 9 h 00 à 13 h 00

OPASS : sur rendez-vous 02 40 07 01 24

3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines
 Le mercredi et samedi de 8 h à 9 h - 3 Place de l'Eglise à Sion-les-Mines, ou à 7 h tous les jours.

Maison de l'habitat :

28 rue Pasteur 44110 Châteaubriant - permanence sans rendez-vous le mercredi de 10 h à 12 h. Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8 h à 19 h , le samedi de 9 h à 13 h au 02 52 70 09 82

Psychologue :

14 rue de la Garlais à Derval. Permanence à l'Espace France Services Consultations gratuites sur Rdv - 06 84 12 71 37

Planning familial :

Numéro vert anonyme et gratuit - 0800 08 11 11 - du lundi au samedi de 9 h à 20 h.

Relais assistantes maternelles - Maison intercommunale de la petite enfance :

8 rue du Lavoir 44590 Derval. Courriel : ram@cc-derval.fr
 Accueil du public de préférence sur Rdv lundi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h 30
 Mardi : de 14 h à 17 h

En soirée : uniquement sur rendez-vous.

Accueil téléphonique : 02 40 07 27 95

Contacts Anne-Noëlle Jalaber et Anne Trichereau-Royer

Transport Aléop (scolaire) - 09 69 39 40 44 ou connectez-vous sur aleop.paysdeloire.fr

Transport à la demande Châteaubriant - Derval : Aléop

Votre inscription est gratuite et automatique sur simple appel téléphonique. Allô Aléop au 09 69 39 14 14 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 - de 14 h à 18 h 30, le samedi de 8 h à 12 h - de 14 h à 17 h.

Transport Solidaire : La Barakatous

Demande à effectuer 48 h à l'avance au 06 52 75 57 73

Véolia Eau - 02 40 45 15 15

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

- 15 SAMU** : Service d'Aide Médicale Urgente
- 17 POLICE SECOURS** : Police Nationale
- 112** : Numéro d'appel d'urgence européen
- 18 SAPEURS-POMPIERS** : Service d'incendie et de secours
- 114** : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
- 119** : Enfants en danger
- 3114** : Prévention suicide
- 3018** : Cyber harcèlement
- 3919** : Vous êtes victime ou témoin de violences, appelez le
- 116 006** : Numéro d'aide aux victimes
- 0 800 112 112** : Appeler sans frais

CE NUMÉRO N'EST PAS UN DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE. CE SONT LES SECOURS QUI VOUS RAPPELLENT !

Étaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Anaïs MILAN, Arnaud BERNARD, Valérie CARTERON, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Emmanuel CHAUVIN, Gitane REMY, Jérôme PENIGUEL, Vincenzo BAGOT, Nicolas SAUDRAIS, Marie-Jeanne CORREIA, Gaëtan BODIER, Magalie PITON, Emmanuel ERBETTE.

Secrétaire de séance : Arnaud BERNARD



Projet éolien intervention de Monsieur GOSSELIN de la société Energy TEAM :

Le projet de renouvellement du parc éolien de Lusanger-Derval est porté par les sociétés Energie Eolienne Lusanger et Statkraft Renouvelables (cette dernière a absorbé la société Energie Eolienne Lusanger). Le développement de ce projet est mené par la société Energie TEAM, pour le compte de la société Energie Eolienne Lusanger. La société Statkraft Renouvelables assure le développement de son projet.

Après la mise en service, les sociétés Energie TEAM et Statkraft Renouvelables seront chargés de l'exploitation et de la maintenance de leur parc.

Actuellement le parc éolien compte 8 éoliennes de 140 m de haut pour une production annuelle de 32 GWhs (données 2023).

Le renouvellement du parc permettra l'installation de 4 éoliennes plus performantes, d'une hauteur de 200 m en bout de pale. Elles pourront produire annuellement 42 GWhs soit 30 % de production en plus.

Le Vieux Bourg va être impacté car la seule éolienne implantée sur la commune va être plus proche mais dans les limites autorisées.

Rapport des actions entreprises suite au contrôle de la cour régionale des comptes (CRC) :

Un courrier de la CRC du 9 février 2026, rappelle l'obligation de présenter aux membres du conseil municipal un rapport sur les actions entreprises par la commune suite au contrôle de 2024 portant sur les exercices de 2019 à 2023.

Pour remédier aux observations, les actions suivantes ont été menées :

- Une délibération sur le droit à la formation des élus est prise le 6 mai 2025 et suite au changement d'équipe municipale une nouvelle délibération est actée le 4 mai 2026.

- Depuis février 2025, les décisions du Maire dans le cadre de ses délégations sont notifiées à l'assemblée délibérante.

Un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus est notifié au conseil municipal lors de l'établissement des budgets.

- La comptabilité d'engagement est en place depuis le début de l'exercice 2025.

- La régularisation des écarts constatés entre l'état de l'actif du comptable public et l'inventaire de la commune sera effective dans les trois ans à venir.

- La maîtrise des charges de fonctionnement et l'optimisation des produits ont été entreprises dès le budget 2025 avec une réduction de 39 000 € sur les dépenses de fonctionnement. Il a été voté en suréquilibre. Sur l'exercice 2025, un excédent de 125 920.25 € est constaté en section de fonctionnement alors qu'il était de 20 750.88 € en 2024. Les efforts entrepris en 2025 se poursuivent en 2026 avec des charges de fonctionnement maîtrisées.

- Le fonds de roulement de la commune s'élève à 91 jours soit au-dessus du seuil de sécurité qui est compris entre 30 et 60 jours.

- Le compte épargne temps n'est pas mis en œuvre, aucune demande n'est formulée à ce jour que ce soit par les élus ou les agents.

- Une délibération du 6 mai 2025 précise les types d'avantages en nature que peuvent percevoir les agents communaux.

- Le profil acheteur est en ligne sur le site internet de la commune.

Présentation des budgets primitifs 2026 :

Les élus ont reçu un document retraçant les budgets de la commune, Madame Valérie CARTERON, adjointe aux finances, a fait une présentation générale.

Les membres de la commission finances verront plus en détail ces documents lors d'une prochaine réunion.

Droit à la formation des élus :

Le droit à la formation des élus est de 24 jours pour la durée du mandat et par élu.

Le conseil décide de maintenir le taux à 2 % du montant des indemnités afin de permettre aux élus de participer à diverses formations en relation avec leur mandat.

Révision des loyers : lotissement des chênes :

Selon l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2025 (145.78), le conseil municipal décide l'augmentation des loyers des logements rue des Chênes au 1^{er} juillet 2026. Cette augmentation est de 0.79 %.

Indemnités de gardiennage de l'église :

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir l'indemnité de gardiennage de l'église communale au montant maximal prévu pour une personne ne résidant pas dans la commune, soit 126,91 € par an, à compter de 2026.

Cette décision s'appuie sur les circulaires ministérielles encadrant les indemnités de gardiennage des églises communales et sur la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Le plafond légal actuel est de :

- 503,42 € pour un gardien habitant la commune,
- 126,91 € pour un gardien n'y résidant pas mais assurant des visites régulières.

La délibération précise que :

- Ce montant restera applicable chaque année jusqu'à une nouvelle revalorisation officielle ;

- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;
- Le maire est autorisé à signer les documents liés à cette décision.

Décisions du Maire :

- 16/04/2026 : Signature devis n°DE649975 du 07/04/2026 relatif au renouvellement des licences 3CX (téléphonie mairie) pour un an auprès de la société JMB de Brest pour un montant de 780 € TTC.

- 16/04/2026 : Signature devis n° DE2600001768 estimatif pour entretien de terrain salle des Menhirs et salle du Petit Bois, auprès de l'ACPM de Châteaubriant pour un montant de 1 455 €.

- 23/04/2026 : Signature devis n°9641, entreprise LD2i pour diagnostic amiante + ERP + Plomb + Réactualisation de diagnostic, 3 place de l'Eglise pour un montant de 256 € TTC.

- 30/04/2026 : Signature devis n°9668, entreprise LD2i pour diagnostic électricité et gaz, 3 place de l'Eglise pour un montant de 232 € TTC.

Questions diverses :

- Pour soulager le service des espaces verts, une demande va être effectuée auprès de l'ACPM pour 2 jours par semaine sur un mois.
- Madame Nicole NIVOL, ATSEM en retraite, est décédée.
- Deux journées citoyennes sont programmées : 30 mai 2026 : nettoyage du chemin pédestre. 12 et 13 juin 2026 : entretien du cimetière.



Naissance



Décès

Ambre GROSSET GRANGE, fille de Kévin GROSSET GRANGE et de Chloë GAUTIER, née le 29 mai 2026 à Châteaubriant domiciliée 4 Le Fief Robin à Lusanger.

Yolande OUDIN, décédée le 9 juin 2026 à Nantes, domiciliée 13 rue de La Bruyère à Lusanger.
Jean-Claude DERVIER, décédé le 25 juin 2026 à Lusanger, domicilié 1 Les Fosses à Lusanger.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER JUIN 2026 À 20 H 00

Étaient présent-e-s : Yves FROMENTIN, Anaïs MILAN, Arnaud BERNARD, Valérie CARTERON, Hervé PINARD, Marie-Madeleine RENIER, Emmanuel CHAUVIN, Jérôme PENIGUEL, Nicolas SAUDRAIS, Marie-Jeanne CORREIA, Gaëtan BODIER, Magalie PITON, Emmanuel ERBETTE.

Absentes excusées : Gitane REMY (procuration à Jérôme PENIGUEL, Vincenza BAGOT (procuration à Marie-Jeanne CORREIA.

Secrétaire de séance : Gaëtan BODIER

Règlement intérieur du conseil municipal :

Le règlement intérieur du conseil municipal de Lusanger, adopté conformément au Code général des collectivités territoriales, encadre le fonctionnement de l'assemblée délibérante en définissant les règles de convocation, d'ordre du jour, de débat, de vote et de publicité des délibérations. Ce document vise à garantir transparence, organisation et efficacité des travaux, tout en respectant les principes démocratiques et les spécificités locales. Le maire est chargé de son application et de sa diffusion auprès des conseillers municipaux.

Remboursement des frais aux conseillers municipaux :

La commune de Lusanger établit des règles claires pour le remboursement des frais engagés par ses conseillers municipaux (déplacements, missions, formations), afin d'assurer équité et transparence. Ces modalités s'appuient sur le Code général des collectivités territoriales et des décrets spécifiques, notamment le décret n°2006-781 relatif aux frais de déplacement des agents publics.

Les frais sont remboursés selon les taux en vigueur, sous réserve de justificatifs originaux (factures, titres de transport, etc.) et, pour les déplacements hors commune, d'une autorisation préalable du maire. Les repas, hébergements et l'usage d'un véhicule personnel sont remboursés forfaitairement, tandis que les transports en commun, péages et stationnements le sont sur la base des dépenses réelles.

Ces remboursements sont imputés au budget communal, sous l'article dédié aux frais de mission des élus.

Remboursement exceptionnel de frais aux agents communaux :

Le Conseil municipal de Lusanger propose d'autoriser, à titre exceptionnel, le remboursement des frais avancés par deux agentes communales (20,96 € et 64,27 €) pour l'achat de fournitures professionnelles, sous présentation des justificatifs.

Vente de la parcelle E n°998 rue de la Petite Normandie :

La commune propose de vendre une parcelle non bâtie de 22 m², section E n°998, rue de La Petite Normandie, à Monsieur Orhan Keskin pour 440 € (20 €/m²), sans utilité pour ses services. La vente, encadrée par le Code général des collectivités

territoriales, prévoit que l'acquéreur assume les frais de bornage et d'acte notarié, avec autorisation donnée au maire de finaliser la transaction.

Tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2026 :

Depuis 2018, la restauration scolaire relève de la compétence municipale, conformément au décret de 2006 qui encadre la fixation des tarifs par les collectivités territoriales. Ces prix ne peuvent excéder le coût réel du service, déduction faite des subventions perçues.

Le conseil municipal a adopté, à compter du 1er septembre 2026, une grille tarifaire différenciée :

- Tarifs de base : 4,20 € pour les élèves domiciliés à Lusanger, 4,40 € pour les externes.
 - Majoration pour inscription tardive : +0,50 € (soit 4,70 € et 4,90 € respectivement).
 - Option "panier" : 1,60 € pour les élèves avec régime alimentaire spécifique (sur présentation d'un certificat médical).
- Repas adultes : 5,80 € (ou 4,20 € pour les accompagnateurs sur le trajet école-cantine).

Présentation du rapport de la Cour Régionale des Comptes de la CCCD :

Le rapport de la Cour Régionale des Comptes de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a été présenté à l'ensemble du conseil municipal.

Décisions du Maire :

- 19/05/2026 Signature de l'avenant n°3 pour prolongation de la durée du marché relatif à la révision du PLU avec la société Ouest Aménagement;
- 26/05/2026 le droit de préemption urbain n'est pas appliqué pour les biens suivants : E n°1180 (372 m²) 4 rue des Chênes, YD n°148 (1 212 m²) 27 rue de la Petite Normandie, E n°1235 (906 m²) 2 rue de la Bruyère.

Questions diverses :

- Commission travaux, voirie et environnement le lundi 8 juin 2026 à 19 h 30
- Conseil d'administration du CCAS le lundi 29 juin 2026 à 19 h 30.

URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE :

02/06/2026 : Julien CATILLON, 6 rue de la Gare, clôture.

11/06/2026 : Bruno LERAY, 32 Le Fief ROBIN, clôture.

19/06/2026 : Jean-Marie MAYENSON, 11 l'Ecublais, 2 portails.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

25/06/2026 : SCEA Les Iris Bleus, 24 La Vinois, fosse en béton de 1 800 m³

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire.**

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :

- En ligne : <https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCCD44>

- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.



Jeunes lusangéens nés en **juillet et Août 2010** n'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie dans le mois de vos 16 ans.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents. A cette occasion, la mairie vous remettra une attestation de recensement.

NB : Nous vous rappelons que cette attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.



Vigilance sur les feux de forêt. Dans le contexte de météo caniculaire de début d'été, le risque de feux de forêt est élevé.

La Préfecture est amenée à prendre temporairement des arrêtés de circulation dans les bois et forêts. Vous pouvez suivre cette réglementation sur le site internet de la mairie ainsi que sur le tableau d'affichage de la mairie.





Demande de retraite de réversion



La retraite de réversion est une solidarité entre conjoints, qui vous permet de recevoir chaque mois une partie de la retraite de votre conjoint ou ex-conjoint décédé.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à appeler le 3960 service gratuit + prix d'un appel ou sur internet lassuanceretraite.fr

Vous avez des dépliants à disposition à l'accueil de la mairie.



Besoin d'un avis médical urgent ?
3 ÉTAPES À SUIVRE

- 1 Je contacte en priorité mon **médecin traitant**
- 2 S'il n'est pas disponible, je prends conseil auprès d'un **pharmacien**, ou d'un **professionnel de santé de proximité**
- 3 Sans solution, j'appelle le **Service d'accès aux soins (SAS)** en composant le **15**

Les services d'urgences sont réservés aux cas les plus graves

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

La période estivale, marquée par un afflux accru de patients et des tensions renforcées dans les établissements de santé, appelle à rappeler les bons réflexes à adopter en cas de besoin d'un avis médical rapide.

- Privilégiez les soins de proximité en journée.
- Appelez le 15 avant tout déplacement aux urgences.
- Les services d'urgence sont réservés aux cas les plus graves.



Perte, fraude...
Vous êtes sûr de vouloir payer par chèque ?

Payez autrement vos factures de cantine, crèche, eau, hôpital...

Le prélèvement automatique
Le paiement en ligne Payfip
Le paiement de proximité

Finances publiques impots.gouv.fr 0 809 401 401 France services

Bientôt la fin du chéquier

La Direction Régionale des Finances Publiques informe que l'abandon du chèque est programmée pour l'été 2027 et il convient de s'y préparer dès maintenant.

Les moyens de paiement alternatifs qui existent déjà (le prélèvement, le paiement par carte via Payfip, en espèces chez les buralistes agréés) ou à venir (virement instantané via un lien dans Payfip permettant à chacun de se rendre dans son espace bancaire, solution Wero qui permet un paiement instantané entre particuliers à l'aide d'un numéro de téléphone mobile ou d'un code QR).

7^{ÈME} ÉDITION

LES INTER CALEES
ÉTÉ 2026
GRATUIT

SPECTACLES
JEUX
Animations
pour TOUS

DU 9 JUILLET AU 21 AOÛT
Châteaubriant · Issé · Erbray · Sion-les-Mines
La Meilleraye-de-Bretagne · Juigné-des-Moutiers

Le programme détaillé est sur le site de la communauté de communes : cc-chateaubriant-derval.fr

Il reste des places pour la rentrée !

La BARAKATOUS
ASSOCIATION SPORTIVE

INITIATION MUSICALE

Enfants nés en 2022 : Jardin musical de 17h30 à 18h00
Le mardi : Enfants nés en 2021 : Eveil musical de 18h00 à 18h45
Enfants nés entre 2018 et 2020 : Chant et rythme de 18h45 à 19h30

Entre 81€ et 170 € (selon le groupe et votre quotient familial)

Contactez-nous pour les inscriptions
info@labarakatous.fr - 02 28 50 46 39
www.labarakatous.fr

Derval
Fête de l'été

Samedi 25 juillet 2026

13H - TOURNOI DE PÉTANQUE - 6€
20H - REPAS* & KARAOKE - 15€
23H - FEU D'ARTIFICE - BAL

* RÉSERVATION AUPRÈS DE LA MAIRIE ET DES ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

Rendez-vous au plateau sportif



Eclipse solaire : **Mercredi 12 août 2026 entre 20 h 15 et 20 h 30**, le soleil va disparaître pour faire place à l'éclipse, un moment fascinant où le soleil se voile quelques instants.

Pensez à vous équiper de lunettes spéciales pour observer ce phénomène en toute sécurité.



Juillet ensoleillé, août généreux, promet un automne heureux.



Un grand merci à l'ensemble des participants pour
l'aide précieuse apportée pour l'embellissement de notre
cimetière et merci aux élus d'avoir remis en état le pont à l'entrée
du sentier de randonnée



Mairie de LUSANGER : Yves FROMENTIN
20, place de l'église - 44 590 LUSANGER 02 40 07 83 08
Lundi, vendredi : 8 h 45 -12 h 30 / 14 h 00 -16 h 00
Mardi, mercredi, jeudi : 8 h 45 -12 h 30

Courriel : info@mairie-lusanger.fr Site Internet : mairie-lusanger.fr
Bulletin périodique d'informations municipales « gratuit » imprimé par la mairie de LUSANGER
Directeur de la publication Yves FROMENTIN, Maire de Lusanger.